

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents ..... 25
- absents..... 08
- votants ..... 30
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

**20 NOV. 2023**

publication en ligne le :

**20 NOV. 2023**

DAVIET Roland, Maire.

Le 14 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Nathalie BERTHET-BONGAY, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Lucien LAVOREL, Mme Juliette LAZZERINI, M. Michel MARGUIGNOT, Mme Carole ORTOLLAND, et Mme Laurence ROBERT, absents et excusés. Mme Nathalie BERTHET-BONGAY a donné procuration à Mme Stéphanie VEREL.

M. Lucien LAVOREL a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Juliette LAZZERINI a donné procuration à Mme Emmanuelle CUVEILLIER.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

Mme Carole ORTOLLAND a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a été désigné secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2023 / 95      Affectation en non-valeur de recettes irrécouvrables sur l'année 2023 et les exercices antérieurs :**

*Monsieur le Maire expose ;*

En date du 14 septembre 2023, le Service de Gestion Comptable d'Annecy a émis un bordereau récapitulatif de créances irrécouvrables, concernant les années 2018 à 2023, pour un montant total de 4 082.91 €.

Les créances présentées en non-valeur par le comptable public se rapportent à des impayés et autres refacturations diverses pour lesquelles ont été prononcées à l'encontre des tiers concernés :

- des créances éteintes ;
- des poursuites sans effet.

Les recettes présentées en non-valeur sur l'exercice 2023 concernent des personnes physiques et morales dont la typologie des créances se répartit comme suit :

- TLPE..... 3 982.13 €
- Impayés périscolaire et jeunesse ..... 100.78 €

Le montant total des titres proposés en non-valeur s'élève à la somme de **4 082.91 €**. Le détail des créances proposées en non-valeur figure sur la liste n° 5504040015 communiquée par le Service de Gestion Comptable, arrêtée à la date du 14 septembre 2023.

Ces pertes sur actif circulant seront concrétisées par une prise en charge sur le budget 2023, au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'ADMETTRE** en non-valeur les produits énoncés ci-dessus pour un montant de 4 082.91 €.

**DE SOLLICITER** Monsieur le Maire pour émettre les mandats correspondants à :

- l'article 6541 - Créances admises en non-valeur, pour une somme globale de 100.78 €.
- l'article 6542 - Créances éteintes pour une somme globale de 3 982.13 €.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, written in a cursive style.

Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.